

## B3 : Maîtriser les habitats fonctionnels des oiseaux

### FICHE ACTION B3-2

PRIORITE  
\*\*\*

COMMUNES CONCERNEES :

**Riantec**  
**Gâvres**  
**Plouhinec**  
Port-Louis  
**Locmiquélic**

COÛT TOTAL ESTIME

**2 400 €** (panneaux)  
+ coûts inclus dans les Fiches  
Action B3-1, E et F

MAITRE D'OUVRAGE

Syndicat Mixte Grand Site  
Gâvres –Quiberon, Cap  
l'Orient, Région, CEL,  
Bretagne vivante

MAITRE D'ŒUVRE

Prestataires de services

PARTENAIRES TECHNIQUES

GOB, BV/SEPNB,  
Ornithologues, ONCF.S,  
Cap l'Orient, Conservatoire  
du Littoral, IFREMER,  
Affaires Maritimes,  
DDE maritime

PARTENAIRES FINANCIERS

Département, Région,  
Europe, Etat, Conseil Général

REFERENCES FICHES ACTIONS

ZPS/ZSC :  
A2, A3-1, A 7-1-2, A7-2-1,  
A7-1-1, B3-1, B3-2, C1, C2-2,  
C2-1, D, E et F

REFERENCE CHARTE POUR

L'ENVIRONNEMENT ET LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU  
PAYS DE LORIENT : Fiche n°5

LIFE PHRAGMITE AQUATIQUE

### Gestion de la fréquentation : assurer la tranquillité d'espèces d'oiseaux

◆ **PERIMETRE CONCERNE :**

ZPS Rade de Lorient et milieux naturels  
associés.

◆ **STATUTS :**

Site classé, Site Inscrit, ZNIEFF de  
Type I et II, ZICO et ZPS Rade de  
Lorient, Zonage NDs et NDm (terrains  
militaires sur Gâvres et Plouhinec) aux  
POS et PLU.

◆ **PROPRIETAIRES**

DPM, Etat (militaires), Région,  
Communes, privés.  
Les maires de chaque commune ont  
compétence sur une bande de 300m  
sur le DPM. La DDE maritime gère les  
activités sur le DPM.



◆ **ESPECES D'OISEAUX D'INTERET PATRIMONIAL :**

Zones humides : Gorgebleue à miroir, Echasse blanche, Spatule blanche, Phragmite des  
joncs, Locustelles...

Fonds de baie : Bernache cravant, Pluvier argenté, Grand gravelot, Courlis, Barge,  
Bécasseau variable, Barge rousse, Tadorne de Belon, Pluvier doré, Bécasseau  
sanderling, Gravelot à collier interrompu...

◆ **HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE CONCERNES :**

- Récifs 1170
- Végétation annuelle des laisses de mer 1210
- Végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et  
sableuses 1310
- Prés à Spartines 1320
- Prés salés atlantiques 1330
- Replats boueux ou sableux exondés à marée basse 1140 : déclinés en habitats  
élémentaires 1140-1, 1140-3, 1140-4, 1140-5 et 1140-6
- Herbiers de zostère naine 1140
- Dunes mobiles embryonnaires 2110
- Dunes mobiles du cordon littoral à Oyats (dunes blanches)
- Dunes côtières fixées à végétation herbacée\* (dunes grises) 2130\*
- Dunes à *salix repens ssp. argentea* 2170
- Dépressions humides intradunales 2190

◆ **ESPECES VEGETALES D'INTERET PATRIMONIAL :**

*Limonium auriculae-ursifolium*, Soude brûlée (*Salsola kali*), Soude commune (*Salsola  
soda*), Arroche des sables (*Atriplex laciniata*), Cakilier maritime (*Cakile maritima*), Pourpier  
de mer (*Honkenya peploides*)...

Une fiche action de la Charte pour l'Environnement et le Développement Durable du Pays de Lorient (2002), la Fiche n°5, s'intitule « Gestion collégiale et concertée de la Petite Mer de Gâvres, ses bassins versants et ses milieux naturels associés ».

Trois enjeux se dégagent :

- La reconquête de la salubrité des eaux,
- La gestion durable de la ressource conchylicole et de son exploitation,
- **La réglementation des usages sur les espaces maritimes et terrestres.**

◆ **ETAT ACTUEL**

Divers usages sont présents sur les secteurs considérés :

- Ostréiculture (1 chantier recensé sur la Petite Mer de Gâvres, au niveau de l'île de Kerner),
- Kite Surf : la pratique actuelle s'effectue essentiellement sur le fond de la Petite Mer de Gâvres (superposition entre le périmètre ZPS et la zone d'évolution des Kite Surf). Ce sont essentiellement des particuliers qui viennent pratiquer le

Kite Surf sur ce secteur. L'école de voile de Port-Louis (assistée par la SELLOR) avait pour projet de développer l'activité Kite Surf sur le fond de la Petite Mer de Gâvres. Le projet semble abandonné. Sur sollicitation de l'association « Gâvres Kite », trois écoles de kite surf du secteur sur quatre ont acté le principe de ne pas faire de cours sur la Petite Mer de Gâvres. Cette association a également édité une plaquette à l'attention des pratiquants de Kite surf. Elle précise les précautions à prendre pour ne pas déranger l'avifaune (notamment en évitant de naviguer en fond de Petite Mer de Gâvres) et comment préserver les milieux naturels.

- Pêche à pied (existence d'une association des pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres) : la pratique de la pêche à pied s'exerce très peu sur le fond de la Petite Mer de Gâvres.
- Voile, planche à voile : présence de mouillages dans la baie de Locmalo. La pratique de la voile est localisée à l'aval de la Petite Mer de Gâvres. Ces activités ne se déroulent pas directement sur le DPM, mais les pratiquants empruntent les milieux naturels pour réaliser leurs activités
- Pédalos : location l'été sur Kerfaut
- Chasse sur le DPM : sur le DPM (hors Réserve de Chasse Marine) plutôt pratiquée d'un secteur allant de l'île Kerner au fond de la Petite Mer de Gâvres
- Maison de la Petite Mer de Gâvres sur l'île de Kerner : musée, organisation de sorties découverte
- Cueillette de la Salicorne : Petite Mer de Gâvres, Marais de Pen Mané à Locmiquélic
- Promenade : les promenades piétonnes et cyclistes sont très développées toute l'année sur le marais de Pen Mané qui est en bordure d'urbanisation et à 7 min en bateau du centre de Lorient. Elles existent également autour de la Petite Mer de Gâvres et de façon diffuse sur l'estran mais surtout en période estivale. Les promeneurs sont très souvent accompagnés de chiens non tenus en laisse.
- Sortie Nature : des sorties nature sont organisées par des associations comme Bretagne vivante, l'île de Kerner, les Amis de chemins de ronde...pour la découverte des milieux naturels et accueillent des groupes plus ou moins importants.

On peut donc séparer la Petite Mer de Gâvres en 2 secteurs : la baie de Locmalo et le fond allant de l'île Kerner jusqu'au bâtiment du Gerbam (qui correspond pour partie à la ZPS).

Le fond de la Petite Mer de Gâvres est une zone très importante de nourrissage et de repos pour l'avifaune.

On constate des phénomènes d'érosion sur les marges Nord de la Petite Mer de Gâvres (érosion marine) : une étude concernant l'érosion, sur ce secteur, est menée par Cap l'Orient.

#### ◆ PROBLEMATIQUE

Les sources de dérangement peuvent être nombreuses pour l'avifaune : certaines ne remettent cependant pas en cause, et la présence, et la reproduction de certaines espèces.

D'autres, auxquelles les oiseaux ne sont pas habitués, peuvent faire fuir des colonies entières ou provoquer un échec de reproduction (à titre d'exemple, le taux de réussite des couvées de Gravelots à collier interrompu est particulièrement faible depuis une 10<sup>aine</sup> d'années).

On peut noter 3 sources potentielles de dérangement :

⇒ **La pratique du Kite surf en Petite Mer de Gâvres** : Il y a juxtaposition totale entre les périodes et la localisation de la pratique du Kite surf et les zones de forte sensibilité pour l'avifaune (fond de la Petite Mer de Gâvres en ZPS). La présence d'une voile semble provoquer la fuite de tous les oiseaux d'eau pendant les 4 à 5 h de leur cycle de repos obligatoire (l'aile semblerait être prise pour un rapace). Ce sont essentiellement des kites indépendants qui pratiquent sur la Petite Mer de Gâvres. → l'impact des activités récréatives sur l'avifaune est étudié plus scientifiquement dans le cadre d'une thèse régionale.

⇒ **Les stationnements sauvages** le long du tombolo de Gâvres qui sont interdits et à partir desquels se multiplient les **cheminements diffus** sur les prés salés et le schorre entraînant un dérangement important de l'avifaune. L'association des pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres préconise aux amateurs de pêche à pied de se stationner sur le parking de l'île Kerner.

⇒ Cet impact est aggravé par les **chiens non tenus en laisse**.

⇒ Pêche à pied : par l'utilisation d'**outils non adaptés**, a un impact négatif sur les milieux naturels et l'avifaune. L'usage d'outils et engins prohibés provoque une destruction du sédiment et de la faune associée avec pour conséquence, l'appauvrissement des potentialités trophiques.

#### ◆ LES GRANDS PRINCIPES

On peut définir des périodes critiques, au cours desquelles les oiseaux sont particulièrement sensibles au dérangement :

- Sur les îlots rocheux : mi-mars à mi-juillet,
- Sur les fonds de baie : de mars à fin septembre,
- Zones humides : de mars à septembre.

L'information des usagers semble indispensable de manière à limiter les dérangements de l'avifaune

Le déplacement ou la réglementation de l'activité peut être nécessaire lorsque cela est possible.

#### ◆ ACTIONS A MENER

⇒ Amélioration des connaissances : localisation des lieux privilégiés à affiner, effectifs, nombre de jeunes à l'envol (**Cf. fiche action B3-1**)

⇒ Thèse sur l'impact des activités récréative sur l'avifaune

⇒ Réalisation, quels que soient les milieux, de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse » (Cf. Fiche action n°F)

⇒ Pour les zones humides

Espèces concernées : aigrette garzette, spatule blanche, gorgebleue à miroir, échasse blanche...

→ Pose d'un Panneau type : « Zone de reproduction d'espèces d'oiseaux vulnérables. Respectez la quiétude des lieux » sur Kersahu (Gâvres)

⇒ Pour la Petite Mer de Gâvres : Une thèse sur le dérangement de l'avifaune par les activités récréatives (et notamment le Kite surf) est en cours sur plusieurs sites dont la Petite Mer de Gâvres.

Suite aux conclusions de l'étude en cours, une réglementation sera mise en place afin de garantir un accueil satisfaisant des populations d'oiseaux de la ZPS en concertation avec toutes les parties concernées. Cette action pourra être couplée à la mise en place de périmètres sécurisés pour l'envol et l'atterrissage des voiles sur les plages. Les stationnements et chemins d'accès à ces zones sécurisées doivent être ceux définis dans le cadre des Fiches Action A3-1.

⇒ Pour le marais de Pen Mané : Pose de panneau d'entrée de site et de pictogrammes « chiens tenus en laisse ».

⇒ Interdire le stationnement le long du tombolo de Gâvres : Cf. fiche action A3-1 Gâvres

Le Conseil Général a réalisé un fossé côté tombolo océan empêchant tout stationnement sauvage.

La réalisation du cheminement mixte piétons/vélos côté Petite Mer de Gâvres interdira le stationnement. La canalisation des piétons et vélos sur ce cheminement, par la mise en place de dispositifs physiques (lisse, clôture) empêchera toute divagation vers les milieux naturels bordant la Petite Mer de Gâvres → à compléter de pictogramme « chiens tenus en laisse »

⇒ Pêche à pied hors des herbiers de zostères : l'association des pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres ne pratique pas la pêche à pied en fond de Petite Mer de Gâvres, il y a donc peu, voire pas, de pêcheurs sur les herbiers de zostère naine. L'interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres permettra de résoudre le constat de stationnement sauvage sur le site de certains pêcheurs à pied.

⇒ Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique (en lien avec la même action prévue sur la Baie de Plouharnel, Cf. Fiche action A7-2-1). Y associer les pêcheurs à pied de la Petite Mer de Gâvres.

⇒ Surveillance des pratiques de cueillette : par les gardes-côtières (une fois l'équipe mise en place, Cf. fiche action E)

#### ◆ CALENDRIER PREVISIONNEL

|  | N | N+1 | N+2 | N+3 | N+4 | N+5 |
|--|---|-----|-----|-----|-----|-----|
| Amélioration des connaissances   |   | ✓   | ✓   | ✓   | ✓   |     |
| Thèse sur l'avifaune   | ✓ | ✓   |     |     |     |     |
| Réglementation de la pratique du Kite surf et éventuellement d'autres activités                          |   | ✓   |     |     |     |     |
| Plaquette de sensibilisation des pratiquants de Kite surf  | ✓ |     |     |     |     |     |
| Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique   |   |     | ✓   | ✓   |     |     |
| Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse »                 | ✓ |     | ✓   |     |     |     |
| Mise en place d'une équipe de gardes-côtières  |   |     | ✓   | ✓   | ✓   | ✓   |
| Création du cheminement mixte piétons/vélos  | ✓ | ✓   | ✓   | ✓   |     |     |
| Interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres (dispositifs +entretien les années suivantes) | ✓ | ✓   | ✓   | ✓   | ✓   | ✓   |
| Pose de panneaux à proximité de certaines zones humides  |   |     | ✓   |     |     |     |

## ◆ ESTIMATION ANNUELLE DU MONTANT DES ACTIONS PREVUES

|   | N   | N+1 | N +2           | N+3          | N+4 | N+5 |
|---|---|-----|----------------|--------------|-----|-----|
| Amélioration des connaissances  | Cf. fiche action B3-1   |     |                |              |     |     |
| Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation « chiens tenus en laisse »  | Cf. fiche action F  |     |                |              |     |     |
| Pose de panneaux à proximité de certaines zones humides (4 panneaux, matériel + Main d'œuvre)                                     |   |     | 1 200 €        |              |     |     |
| Prise d'arrêté municipal  | Pas de coût direct  |     |                |              |     |     |
| Thèse sur l'avifaune  |   |     |                |              |     |     |
| Information/sensibilisation sur la pêche à pied par le biais de la création d'une mallette pédagogique                            | Cf. Fiche action F  |     |                |              |     |     |
| Mise en place d'une équipe de gardes-côtières   | Cf. fiche action E  |     |                |              |     |     |
| Création du cheminement mixte piétons/vélos   | Coût inclus dans le cadre de l'OGS  |     |                |              |     |     |
| Interdiction du stationnement le long du tombolo de Gâvres  | Fossés réalisés en 2004 par le Conseil Général.<br>Entretien Route Départementale assuré par le Conseil Général |     |                |              |     |     |
| Réglementation de la pratique du Kite Surf sur le fond de la Petite Mer de Gâvres après étude sur le dérangement et concertation. | Pas de coût direct  |     |                |              |     |     |
| <b>Montant total/année</b>  |   |     | <b>1 800 €</b> | <b>600 €</b> |     |     |

## ◆ INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Comptages d'oiseaux
- Pressions de dérangement (fréquentation par le kite surf et autres activités)
- Impact des activités sur l'avifaune
- Niveau de sensibilisation
- Respect des panneaux et des stationnements autorisés
- Succès de la reproduction